



NOUVELLE
ORGANISATION

AÏKIDO

Formation Nationale

ECOLE DOJO SHUMEIKAN

EXAMINATEURS



Deux formations couplées :

- **Formation nationale initiale des examinateurs**
- **Formation nationale des formateurs d'examineurs.**

1-FORMATION INITIALE POUR EXAMINATEURS.

Pour les pratiquants à partir du 3^e dan souhaitant devenir examinateurs (la fonction d'examineur titulaire sera accessible après participation à deux sessions en qualité d'observateur).

Les examinateurs déjà habilités sont invités à suivre ce stage pour actualiser leurs compétences (fortement recommandé aux examinateurs inscrits sur les listes CSDGE).

Du 26 au 29 Mars 2026

Hubert Audra - Luc Bouchareu

Fabrice Cast - Jean-François Fabre

LIEU :
ECOLE DOJO SHUMEIKAN
83149 BRAS

2-FORMATION DES FORMATEURS D'EXAMINATEURS.

Conditions d'accès :

- 5^e dan minimum (une expérience préalable d'un stage Haut Niveau est préférable) ;
- Titulaire du Brevet Fédéral ou diplôme équivalent ;
- Enseignant actif dans un dojo ;
- Expérience avérée comme examinateur ;
- Implication dans la vie fédérale (stages, formations, etc.).

Après validation, ces formateurs seront chargés :

- D'animer les stages organisés par la Ligue pour la formation des examinateurs ;
- D'assurer le suivi des habilitations des examinateurs de leur Ligue.

Pour tout renseignement, voir au verso

INSCRIPTIONS ET REGLEMENT POUR LE 25 FEVRIER 2026

Réserveé aux 35 premiers inscrits.

Au plus tard auprès du siège fédéral par mail : ffab@aikidoffab.fr

Pour la restauration et l'hébergement, vous avez la possibilité de vous inscrire directement en ligne en payant par carte bleue en cliquant sur le lien ci-dessous :

SHUMEIKAN

Inscription à la formation nationale examinateurs ou formation nationale formateurs d'examineurs.

Coût du stage : gratuit pour le renouvellement des examinateurs

15 € pour les nouveaux examinateurs

Début des cours le jeudi 26 Mars à 9 h. Réservation de chambre possible dès le mercredi soir.

Nom :	Prénom :
Adresse électronique :	
Age :	Début en Aïkido :
Grade fédéral actuel	Date d'obtention
Ligue <input type="checkbox"/>	Club <input type="checkbox"/>
Formation Initiale examinateur	Formation de formateur d'examinateur

Bras	Mercredi 25/3	Jeudi 26/3	Vendredi 27/3	Samedi 28/3	Dimanche 29/3
Déjeuner 20€					
Dîner 20€					
**Nuit - petit déjeuner Chambre avec sanitaire : 25€					
**Nuit - petit déjeuner Chambre sans sanitaire : 21€					

Réservation de l'hébergement et de la restauration :

** coût d'une nuit en chambre à 2 lits avec sanitaires privés et petit déjeuner : 25 €

** coût d'une nuit en chambre à 2 lits avec sanitaires communs et petit déjeuner : 21 €

INFORMATIONS

Dans le but d'améliorer et optimiser la formation des examinateurs, de satisfaire aux exigences ministérielles en matière d'examens et d'harmoniser les compétences des jurys sur l'ensemble du territoire, la fédération a réorganisé l'organisation de la formation des examinateurs (formation initiale, renouvellement et formation des formateurs).

La fédération a décidé de remplacer les 6 stages EXA annuels dans les Ligues par une formation initiale d'examineurs couplée à une formation des formateurs d'examineurs chargés du suivi du maintien des compétences au sein de leurs Ligues respectives.

Pour la saison 2025-2026, deux stages de 4 jours sont programmés du 26 au 29 mars 2026 : l'un à l'Ecole Dojo Shumeïkan à Bras, l'autre en ligue Normandie (NOR) Centre Sportif de Normandie, 702 Rés le Parc Vert Marine, 14510 Houlgate.

1. Public concerné par les formations :

1. Examineurs (nouveaux ou habilités)

Les pratiquants à partir du 3^e dan souhaitant devenir examinateurs (la fonction d'examineur titulaire sera accessible après participation à deux sessions en qualité d'observateur) ;

Les examinateurs déjà habilités sont invités à suivre ce stage pour actualiser leurs compétences (fortement recommandé aux examinateurs inscrits sur les listes CSDGE).

2. Formateurs d'examineurs

Critères requis :

- 5^e dan minimum (une expérience préalable d'un stage Haut Niveau est préférable) ;
- Titulaire du Brevet Fédéral ou diplôme équivalent ;
- Enseignant actif dans un dojo ;
- Expérience avérée comme examinateur ;
- Implication dans la vie fédérale (stages, formations, etc.).

Après validation, ces formateurs seront chargés :

- D'animer les stages organisés par la Ligue pour la formation des examinateurs ;
- D'assurer le suivi des habilitations des examinateurs de leur Ligue.

2. Contenu de la formation :

Le contenu de la formation couvre notamment :

- Le cadre administratif de l'examen ;
- Le déroulement de l'épreuve ;
- Les critères d'évaluation ;
- Le retour aux candidats ;
- L'encadrement de la formation des examinateurs dans la Ligue ;
- Le suivi du maintien des habilitations.
- Des séances pratiques sur les fondamentaux techniques.
- Des mises en situation des examinateurs et des formateurs d'examineurs.

À l'issue du stage, les CEN intervenants établiront les listes des examinateurs en formation initiale et des formateurs qualifiés par Ligue, qui auront suivi avec succès la formation.

Les listes seront transmises au siège fédéral.

3. *Précisions et points importants :*

- **Le renouvellement de la validation de l'habilitation des examinateurs 1^{er} et 2^e dan relève désormais de la responsabilité des Ligues, qui devront organiser régulièrement (au moins tous les deux ans) une formation spécifique encadrée par des formateurs agréés par la Commission fédérale Examinateurs.**
- La participation à nouveau à un stage de formation permet de renouveler la validation de l'habilitation d'examinateur.
- La validité de l'habilitation de formateur d'examinateurs est fixée à quatre ans, renouvelable par une nouvelle formation.
- Pour les examinateurs devant procéder à un renouvellement durant la saison 2025-2026, leur habilitation sera prolongée d'une année pour permettre aux Ligues d'organiser les stages de formation nécessaires.
- La fédération mettra à disposition des Ligues dépourvues de formateurs un CEN chargé de l'encadrement des formations, les frais afférents étant à la charge de la Ligue.
- Afin d'assurer la qualité et l'harmonisation nationale de la nouvelle organisation, la Commission Fédérale Examinateurs assurera un suivi régulier incluant l'analyse des retours d'expérience communiqués par les Ligues.
- Un dossier pédagogique type sera mis à disposition pour soutenir l'organisation des stages et garantir la cohérence des contenus.
- Les Ligues sont invitées à anticiper la planification des formations afin de faciliter le renouvellement des habilitations et de garantir la disponibilité d'examinateurs sur le territoire.
- Enfin, une communication renforcée entre les Ligues et la Commission est prévue pour proposer un appui personnalisé aux équipes de formation locales et favoriser les échanges de bonnes pratiques.